

Arbitrer les conflits d'utilisation du sol pour atteindre un développement territorial durable. L'exemple des tensions entre protection de la biodiversité et activités récréatives.

Travail de certificat de Sébastien Rieben

Janvier 2019

Université de Berne, Zertifikatskurs Nachhaltige Entwicklung (CAS NE)

De nombreuses collectivités visent un développement territorial durable, un objectif qui ne va pas sans présenter de défis lorsqu'on l'applique à des cas concrets, notamment sous la forme de conflits d'utilisation du sol. Ce travail est consacré plus spécifiquement aux conflits issus de l'opposition entre volonté de protéger la biodiversité et souhait de maintenir ou développer des activités récréatives. Ces conflits naissent souvent en réaction à des projets susceptibles de mettre en péril un milieu naturel, mais peuvent aussi résulter d'une intention de protéger davantage des espaces utilisés jusque-là pour des activités récréatives. Ils sont intéressants dans la mesure où ils opposent fréquemment la sphère environnementale aux deux autres sphères du développement durable

Les différents impacts de projets concernant les activités récréatives doivent être pris en considération lors de la pesée des intérêts effectuée par les autorités. Il nous paraît toutefois nécessaire de nous demander si la pondération entre ces différentes sphères est adéquate. L'état de la biodiversité est en effet extrêmement préoccupant, tandis que, à l'inverse, le pays jouit d'une bonne situation économique et la population d'un accès aisé à un large panel d'activités récréatives.

Ce travail s'articule en trois parties. La première permet de définir un certain nombre de notions et de présenter les dynamiques actuelles en matière de biodiversité et d'activités récréatives, ainsi que les principales règles d'aménagement du territoire y relatives. Dans la deuxième partie, l'examen de deux exemples concrets (création de périmètres de protection pour le grand tétras dans le canton de Neuchâtel et la création d'une via ferrata à Nax) permet de mettre en lumière les principaux points de friction susceptibles de surgir entre activités récréatives et protection de la biodiversité : absence de consensus sur l'existence même d'un problème, place de l'être humain dans la nature, justice spatiale et primauté de la sphère économique. Enfin, la troisième partie contient des considérations plus théoriques relatives aux pistes – éducation à l'environnement, quantification des services écosystémiques, planification, droit à la biodiversité – qui pourraient être suivies pour résoudre ces conflits d'utilisation du sol de manière plus durable.